MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Quinze Janvier — an mil huit cent trente-huit, à Six heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Vincent Silvestre Stanislas Grué, âgé de Vingt deux ans, né à la Garde, département du Var, le Septième jour du mois de Décembre mil huit cent quinze, profession de Maçon, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Pancrace Grué et de son vivant profession de propriétaire Cultivateur domicilié à la Garde, département du Var, et de Claire Audouin ici présente et consentante d'une part.

N° 1

Grué

Et de Magdeleine Marie Saugier, âgée de Dix neuf ans, née à la Garde, département du Var, le Vingt Sept du mois de Août mil huit cent Dix Sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de Vincent Saugier profession de Cultivateur et Marguerite Audouin domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Castellano ici présente et consentante d'autre part.

Vincent Silvestre Stanislas

&

Saugier

Magdeleine Marie.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par trois fois les Dimanches Trente un Décembre Janvier & Sept Janvier courant mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans les termes de la loi.

2° Les actes de naissance des susdits futurs époux portant qu'ils sont nés au lieu & aux époques ci-dessus désignés. Mes audit Notaire Rédacteur du Présente Grué père du futur époux, résidé en cette Commune de la Garde.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Magdeleine Marie Saugier & l'autre Vincent Silvestre Stanislas Grué.

En présence de Antoine François Vignay, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de Trente quatre ans, profession de propriétaire ami de l'époux.

De Denis Antoine Dieutaud, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de Trente deux ans, profession de Maçon, ami présent et allié des époux.

De André Mathieu Grué, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Vingt huit ans, profession de Maçon, frère de l'époux.

Et de Casimir Felix Saugier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Vingt Cinq ans, profession de Cultivateur, frère de l'époux.

Après quoi, moi Vincent Augustin Aguerard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Témoins et l'époux, lesdites parties ont déclaré ne le savoir.

Magdeleine Saugier — Vincent Grué — Vignay — Dieutaud — Aguerard

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon — 2

Du Vingt Deux Janvier — an mil huit cent trente-huit, à Cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Julien, âgé de Vingt sept ans, né à Toulon, département du Var, le Vingt du mois d'octobre mil huit cent dix, profession de Cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Henri Julien profession de Cultivateur domicilié à la Garde, département du Var, et de Rose Indiéri ici présente et consentante d'une part.

N° 2

Julien

Et de Marie Anne Louise Cadière, âgée de Vingt Cinq ans, née à la Garde, département du Var, le premier du mois d'octobre mil huit cent douze, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Pierre André Cadière profession de Berger domicilié à la Garde, département du Var, et de Adelaïde Sophie Giraud ici présente et consentante d'autre part.

Jean Pierre

&

Cadière

Marie Anne Louise.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par trois fois les Dimanches Trente un Décembre Janvier & Sept Janvier courant mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans les termes de la loi.

2° Les actes de naissances des susdits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieu & aux époques ci-dessus désignés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Anne Louise Cadière & l'autre Jean Pierre Julien.

En présence de Jean Joseph Julien, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante Cinq ans, profession de Cultivateur, oncle de l'époux.

De Jean Marie Bartheyzard Bonnard, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante huit ans, profession de Garde champêtre, neveu paternel du père de l'époux.

De Joseph Jean Baptiste Julien, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Vingt deux ans, profession de Cultivateur, frère de l'époux.

Et de Jean Marie Mathieu Grué, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Vingt Cinq ans, profession de Maçon, neveu paternel de l'époux.

Après quoi, moi Jean François Aug. Vignay adjoint à la Mairie de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Témoins et l'époux, lesdites parties ont déclaré ne le savoir.

Julien — Julien — Bonnard — Julien — Julien — Joseph Julien — Julien — Vignay